

Système de retraite et pauvreté des personnes âgées au Maroc

Safia fekkaklouhail

Le processus du vieillissement de la population au Maroc est un fait établi. Il est caractérisé par une augmentation du poids relatif de la population âgée. Cette dernière qui ne représentait que 8,4% de l'ensemble de la population totale en 2010, passera à 24,5% en 2050.

Ces changements démographiques ont bien évidemment des impacts déterminants et directs sur la viabilité des régimes de retraites, que ce soit pour ceux qui fonctionnent en répartition ou en capitalisation.

Il est à noter que le système de retraite au Maroc appartient au système contributif de type Bismarckien : il repose exclusivement sur des régimes de pension financés par des cotisations des salariés et de leurs employeurs. Ce système se caractérise par la coexistence de trois régimes de retraites de base obligatoire : Caisse Marocaine des Retraites (CMR), Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) et Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Chaque régime applique des règles propres aussi bien en matière de financement que de calcul des prestations et des conditions de leur octroi. A ce jour, il n'existe aucun programme de pension de vieillesse non contributif.

L'examen des principaux régimes de retraite de base montre que ceux-ci devraient connaître des déséquilibres financiers importants dans le futur et même sur le court terme (tableau 1). Pour le cas du régime des pensions civiles de la CMR, le déficit technique (cotisations collectées – prestations servies) est déjà enregistré en 2014. Il a été enregistré en 2004 pour le cas de la RCAR. Quant à la CNSS, elle va observer son premier déficit technique en 2020.

Tableau 1 : Viabilité des régimes de retraite de base au Maroc

| | <i>Déficit technique</i> | <i>Déficit global</i> | <i>Epuisement des réserves</i> |
|-------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| CMR | 2014 | 2015 | 2027 |
| RCAR | 2004 | 2023 | 2042 |
| CNSS | 2020 | 2027 | 2043 |

Source : Rapports d'activités des caisses

Face à ces évolutions démographiques et à la difficulté de financer les régimes de retraites de base, la question du niveau de vie des personnes âgées se pose régulièrement, surtout que

seule une minorité d'entre elles sont généralement couvertes par les systèmes de couverture sociale. En se référant au nombre de bénéficiaires des régimes obligatoires (CMR, RCAR et CNSS) et à celui de la populations âgée estimé par le HCP, le taux de couverture sociale de la population âgée de 60 ans et plus se situe à 36,8% en 2017.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle se traduirait, dans le futur, par l'accroissement des populations pauvres parmi les personnes âgées. C'est pour cette raison que nous nous interrogeons sur le niveau de vie des personnes âgées au Maroc et le rôle de l'accès à la retraite.

Abstraction faite du type de population retenu, la pauvreté monétaire au Maroc est un phénomène amplement enraciné dans le milieu rural (tableau 2). Nous pouvons également conclure que la pauvreté de la population âgée est moins marquée que dans la population totale, soit une incidence de 2,2% contre 3,1%. Les mêmes tendances sont observées en ce qui concerne la vulnérabilité à la pauvreté.

Tableau 2 : Ventilation de la pauvreté monétaire et de la vulnérabilité selon le milieu de résidence

| | | Taux de pauvreté monétaire | | Taux de vulnérabilité | |
|---------------------|-----------------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | | <i>Population Totale</i> | <i>Population âgée</i> | <i>Population Totale</i> | <i>Population âgée</i> |
| Urbain | | 1,27 | 0,68 | 7,03 | 4,90 |
| Rural | | 5,26 | 3,99 | 16,60 | 13,55 |
| Total | | 3,12 | 2,17 | 11,47 | 8,82 |
| Chi2 Pearson | <i>Valeur</i> | 484,93 | 55,26 | 832,39 | 99,76 |
| | <i>Signification Asymptotique</i> | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 |

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête Panel des Ménages (ONDH, 2015)

Ces résultats peuvent s'expliquer, entre autres, par le rôle que joue la solidarité familiale envers les personnes âgées, et probablement la contribution des systèmes de retraite. Ces constats sont également observés dans d'autres travaux empiriques (CERED, 2006 et Dupuis et al., 2011).

Les résultats consignés dans le tableau 3 ci-dessous confirment que le risque de pauvreté et de vulnérabilité monétaires est nettement plus faible chez la population bénéficiant d'une

couverture sociale. Par exemple, le taux de pauvreté chez les pensionnaires est nul alors qu'il atteint 2,7% parmi les non couverts.

Tableau 3 : Ventilation de la pauvreté monétaire et de la vulnérabilité selon l'état de couverture sociale

| | | Taux de pauvreté monétaire | Taux de vulnérabilité |
|--------------------|-----------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Couvert | | 0,00 | 3,58 |
| Non-couvert | | 2,66 | 9,97 |
| Total | | 2,17 | 8,82 |
| Chi2 | <i>Valeur</i> | 21,26 | 32,66 |
| Pearson | <i>Signification Asymptotique</i> | 0,000 | 0,000 |

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête Panel des Ménages (ONDH, 2015)

Nous avons également mesuré les inégalités à l'aide de l'indice de Gini et de l'indice de Palma pour les dépenses totales par tête (tableau 4). Les résultats montrent que l'indice de Gini chez la population âgée selon l'indicateur du niveau de vie monétaire est de 0,393, plus élevé que celui de la population totale. Ce résultat est peut-être dû aux inégalités qui opposent les personnes âgées couvertes à celles non couvertes. En outre, parmi les retraités couverts, une autre inégalité est liée à la forte disparité entre les montants des pensions. C'est ainsi que parmi les personnes âgées couvertes, l'indice de Gini se situe à 0,391 contre 0,377 parmi les non-couvertes. Il en est de même pour l'indice de Palma, où le décile le plus riche parmi les personnes âgées couvertes possède 1,77 fois plus que les 40% les plus pauvres. Ce ratio se situe à 1,66 chez les non-couverts.

Tableau 4 : Mesure des inégalités des dépenses par tête selon le milieu de résidence.

| | Indice de Gini : Dépenses totales par tête | | Indice de Palma : Dépenses totales par tête | |
|---------------|---|------------------------|--|------------------------|
| | <i>Population Totale</i> | <i>Population âgée</i> | <i>Population Totale</i> | <i>Population âgée</i> |
| Urbain | 0,366 | 0,389 | 1,57 | 1,76 |
| Rural | 0,303 | 0,330 | 1,13 | 1,31 |
| Total | 0,370 | 0,393 | 1,60 | 1,80 |

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête Panel des Ménages (ONDH, 2015)

L'inégalité des dépenses est plus accrue en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit la population étudiée ou l'indice d'inégalité mesuré. Cela veut dire que, même avec niveau de pauvreté faible, les citoyens ont un niveau de bien-être inégalitaire. Ce constat est validé également par les valeurs du ratio de Palma. Ce dernier se situe aux alentours de 1,8 chez les personnes âgées en milieu urbain (contre 1,6 chez leurs homologues ruraux). Cela signifie que le décile le plus riche possède 1,8 fois plus que les 40% les plus pauvres.

Afin de réduire la vulnérabilité et l'insécurité du revenu de la population, et des personnes âgées en particulier, il est essentiel d'étendre la couverture sociale à ceux qui en sont exclus. D'un autre côté, l'extension de cette couverture peut constituer une opportunité pour améliorer les ressources financières des caisses de retraite et ce, à travers l'apport de nouveaux adhérents jeunes qui cotiseront donc plus longtemps.